



AVIS PUBLIC

AVIS AUX PERSONNES INTÉRESSÉES DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE – AOÛT 2022

1. Cet avis public est donné en vertu de l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;
2. Lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui se tiendra le 9 août 2022 à 19 h 30, les membres devront statuer sur les demandes de dérogation mineure suivantes :

1434-1436, chemin de la Vallée-Bleue

Dossier : DM-2022-00053

Lot(s) : 2 991 416 du cadastre du Québec

Objet : Permettre l'aménagement d'un espace de stationnement dans la marge avant empiétant de 44% dans l'espace intérieur délimité par le prolongement des lignes formées par les murs latéraux du bâtiment principal, alors que le Règlement de zonage 601 prescrit que pour toutes les habitations implantées en mode isolé, l'espace de stationnement peut empiéter d'un maximum de 30% dans l'espace intérieur délimité par le prolongement des lignes formées par les murs latéraux du bâtiment principal.

1434-1436, chemin de la Vallée-Bleue

Dossier : DM-2022-00054

Lot(s) : 2 991 416 du cadastre du Québec

Objet : Permettre l'implantation d'un (1) mur de soutènement en cour avant d'une hauteur de 1,5 mètre, alors que le Règlement de zonage 601 prescrit une hauteur maximale d'un (1) mètre pour les murs de soutènement en cour avant.

Terrain vacant, montée du 2^e rang

Dossier : DM-2022-00057

Lot(s) : 2 992 703, 2 989 331 et 2 989 328 du cadastre du Québec

Objet : Permettre la création d'un lot d'une forme irrégulière dont l'implantation du bâtiment principal se trouve en arrière d'un autre lot, isolé de la rue ou enclavé entre deux (2) lots, alors que le Règlement de lotissement 602 prescrit que tout lot doit avoir une forme régulière de façon à ne pas créer un lot dont l'implantation du bâtiment principal se trouve en arrière d'un autre lot, isolé ou non de la rue ou enclavé entre deux (2).

3. Toute personne intéressée pourra se faire entendre relativement à ces demandes de dérogation mineure, en personne, pendant la séance du conseil municipal.

DONNÉ À VAL-DAVID, le 20 juillet 2022

(Signé Carl Lebel)

Carl Lebel
Greffier-trésorier adjoint